

CertifMed.fr

Aide les praticiens en soins primaires à répondre aux
demandes de certificats médicaux

Olivier Buhart
Julien Duforestel

Plan

- Pourquoi cet outil ?
- Elaboration de Certifmed.fr
- Intégration de la CISP-2
- Perspectives de développement

Pourquoi cet outil?

Demande de certificat médical = **Motif de consultation fréquent** en médecine générale, souvent associé à un autre motif (en fin de consultation++)

Pourquoi cet outil?

Informations disséminées dans de nombreuses sources

- Code civil, code pénal, code de santé publique
- Circulaires, notes de service, décrets..

De nombreux certificats exigés par les patients à la demande de collectivités **ne figurent dans aucun texte législatif**

Pourquoi cet outil?

Peu de référentiels existants

- Communications du conseil national de l'Ordre des Médecins
- Circulaire interministérielle du 27 septembre 2011
- **Exhaustivité limitée, pas d'actualisation des données**

Pourquoi cet outil?

La responsabilité du Médecin rédacteur engagée

- **Conséquences parfois lourdes** d'un certificat erroné ou faux
- Sanctions pénales / disciplinaires /...

Elaboration de Certifmed.fr

- **Identification des certificats** à partir des références existantes / Prétest
- Elaboration d'une **base de données** intégrant les demandes de certificats et la législation s'y rattachant
- **Catégorisation** des certificats :
 - Obligatoire / Interdit / Facultatif
- Développement d'une **interface utilisateur** comprenant:
 - Un moteur de recherche
 - Une fiche pour chaque demande de certificat: points forts, conduite à tenir, résumé de la législation, modèle téléchargeable, **classification CISP**
 - Elaboration d'arbres décisionnels facilitant la navigation au sein du site

Ce site a été conçu dans le cadre d'une thèse de médecine générale, ayant pour objectif de mettre en place un **outil d'aide à la décision concernant les demandes de certificats médicaux..** ([en savoir plus](#))

●● Rechercher un certificat médical

●● Certificats les plus consultés

- [Eviction \(ou absence\) scolaire](#)
- [Non contre-indication à la pratique sportive \(cas général\)](#)
- [Aptitude ou inaptitude à l'EPS](#)
- [Absence à la crèche](#)
- [Certificat en vue d'un aménagement d'un examen ou concours pour le candidat handicapé](#)
- [Voyage en avion en cas de grossesse](#)
- [Demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\).](#)
- [Choix du type d'hospitalisation sans consentement](#)
- [Admission à l'école élémentaire \(primaire\)](#)
- [Certificat d'accouchement \(enfant né sans vie\)](#)



Le certificat médical ne se justifie que s'il a une raison médicale. Il n'est obligatoire que si un texte législatif ou réglementaire l'exige. Dans de nombreux autres cas, il n'est pas nécessaire. **Réduire le nombre de certificats médicaux, c'est laisser du temps au médecin pour soigner ses patients.**

Circulaire DSS/MCGR/DGS no 2011-331 du 27 septembre 2011 relative à la rationalisation des certificats médicaux

Contactez-nous

Olivier Buhart
Julien Duforestel
contact@certifmed.fr

Réseaux sociaux



Plan du site

[Accueil](#)
[Catégories](#)
[CISP-2](#)
[Aide à la rédaction](#)
[A propos](#)
[Evaluation du site](#)

Informations

Certifmed.fr ©
Dernière mise à jour: 17/09/2014
La base de donnée contient actuellement 62 certificats



[Catégorie](#) > [Psychiatrie](#) > **Hospitalisation à la demande d'un tiers**

Choix du type
d'hospitalisation sans
consentement

[Hospitalisation à la demande d'un tiers](#)

Hospitalisation à la demande
d'un tiers (procédure
d'urgence)

Hospitalisation sans
consentement en cas de péril
imminent

Hospitalisation sans
consentement sur décision du
représentant de l'Etat

Sauvegarde de justice,
curatelle et tutelle, Mandat de
protection future

●● Hospitalisation à la demande d'un tiers

|  [Version imprimable](#) |

POINTS FORTS

Certificat Obligatoire

- Permet l'hospitalisation d'une personne présentant des **troubles mentaux rendant impossible son consentement** et **nécessitant une surveillance** médicale
- Un **tiers** fait la demande d'admission
- La demande est accompagnée de **2 certificats médicaux datant de moins de 15 jours**
- Il existe une [procédure d'urgence](#)
- *Pour choisir le mode d'hospitalisation sous contrainte le mieux adapté, nous vous conseillons d'utiliser [notre algorithme](#)*

> [MODELE: Admission en soins psychiatriques sans consentement à la demande d'un tiers](#)

SYNTHÈSE

[développer/réduire](#)

EXTRAITS DE LA LÉGISLATION

[développer/réduire](#)

MODÈLE(S) DE CERTIFICAT

[développer/réduire](#)

RÉFÉRENCES

- [Code de la Santé Publique] [Admission en soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent: Article L3212-1 à 12](#)
- [Service-Public.fr] [La réforme de la loi psychiatrie de 1990 : 8 points-clés pour vous guider](#)
- [Service-Public.fr] [La réforme de la loi relative aux soins psychiatriques](#)

CLASSIFICATION

- [CISP][P27] Peur d'un trouble mental (*Fear of mental disorder*)
- [CISP][Z10] P. relatif au syst. de soins de santé (*Health care system problem*)
- [CISP][Z20] P. relation autre parent / famille (*Relationship problem parent/family member*)
- [CISP][Z21] P. comportem. autre parent / famille (*Behaviour problem parent/family member*)

Absence à la crèche

Absence d'allergie

Admission en crèche

Admission en école maternelle

Certificat de décès néonatal

Certificat de vaccination pour l'entrée en collectivité

Certificats de santé obligatoires de l'enfant (8ème jour, 9ème mois, 24ème mois).

Prise de médicaments à l'école ou à la crèche

Régimes alimentaires spéciaux

Réintégration à la crèche

●● Absence à la crèche

|  Version imprimable |

POINTS FORTS

Un certificat peut être nécessaire dans certains cas particuliers

La production d'un certificat médical exonère les parents du paiement de la crèche si la durée d'absence est **≥ 4 jours**.

Aucun certificat n'est à produire pour le retour à la crèche.

[> MODELE: Certificat d'absence à la crèche](#)

SYNTHÈSE

développer/réduire

- Pour une **durée < 4 jours** aucun certificat n'est nécessaire. La production d'un certificat n'exonère pas les parents du paiement de la crèche.
- Pour une **durée ≥ 4 jours** la production d'un certificat médical exonère les parents du paiement.
- **Aucun certificat n'est à produire pour le retour à la crèche.**

EXTRAITS DE LA LÉGISLATION

développer/réduire

Lettre-circulaire 2011-105 du 29 juin 2011 - La prestation de service unique (PSU)

"..Les règles à appliquer en cas d'absences sont les suivantes :

- 1) Dans le cas d'un accueil régulier, les seules déductions possibles à compter du premier jour d'absence sont :
- l'éviction de la crèche par le médecin de la crèche ;
 - l'hospitalisation de l'enfant sur présentation d'un bulletin d'hospitalisation ;
 - la fermeture de la crèche.

Dans ces cas, les heures d'absence ne sont pas facturées aux familles et n'ouvrent donc pas droit à la Psu.

2) Une déduction à compter du quatrième jour d'absence est effectuée en cas de maladie supérieure à trois jours sur présentation d'un certificat médical : le délai de carence comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent.

Il n'y a pas lieu de demander au médecin traitant un certificat de non contagion pour la réintégration de l'enfant dans la crèche.

Pendant les trois jours d'absence de l'enfant, la production d'un certificat médical n'a pas d'effet sur la facture en cas d'accueil régulier : les heures d'absence correspondant aux trois premiers jours sont facturées aux familles et ouvrent donc droit à la Psu.."

MODÈLE(S) DE CERTIFICAT

développer/réduire

Je soussigné Docteur.....
certifie avoir examiné l'enfant.....
né le

Son état de santé nécessite son éviction de la crèche du au Inclus

Certificat remis en mains propres pour faire valoir ce que de droit.

Fait le :..... à :.....

Modèle(s) à télécharger:

- [Certificat d'absence à la crèche \(PDF\)](#)

[Catégorie](#) > [Psychiatrie](#) > [Choix du type d'hospitalisation sans consentement](#)

Choix du type d'hospitalisation sans consentement

Hospitalisation à la demande d'un tiers

Hospitalisation à la demande d'un tiers (procédure d'urgence)

Hospitalisation sans consentement en cas de péril imminent

Hospitalisation sans consentement sur décision du représentant de l'Etat

●● Choix du type d'hospitalisation sans consentement

Certificat Obligatoire

DANS QUELLE SITUATION ÊTES VOUS?

Décision d'hospitalisation prise par un représentant de l'état (**Trouble à l'ordre public**)

Hospitalisation **souhaitée par un tiers**

Patient **en péril imminent** sans qu'un tiers soit disponible

Intégration de la CISP-2

Pourquoi utiliser la CISP?

- Utilisation d'une **classification validée**, déjà utilisée par les médecins généralistes au sein de leurs logiciels médicaux
 - **Mode d'entrée** dans la base de données standardisé
 - **Compatibilité** avec d'autres systèmes utilisant la même classification
- Permet au praticien, à partir du motif de consultation, **de retrouver rapidement et facilement les certificats médicaux liés**
 - Clarification du dossier médical
 - Facilité d'accès aux informations
 - Intérêt statistique

Intégration de la CISP-2

●● Choisissez un chapitre CISP

N - Neurologique ▼

●● Choisissez un code CISP

- [N01] Mal de tête (*Headache*)
- [N03] Douleur de la face (*Pain face*)
- [N04] Jambes sans repos (*Restless legs*)
- [N05] Fourmillements doigts, pieds, orteils (*Tingling fingers/feet/toes*)
- [N06] Autre perturbation de la sensibilité (*Sensation disturbance other*)
- [N07] Convulsion / crise comitiale (*Convulsion/seizure*)
- [N08] Mouvements involontaires anormaux (*Abnormal involuntary movements*)
- [N16] Perturbation du goût / de l'odorat (*Disturbance of smell/taste*)
- [N17] Vertige / étourdissement (*Vertigo/dizziness*)
- [N18] Paralysie / faiblesse (*Paralysis/weakness*)
- [N19] Trouble de la parole (*Speech disorder*)
- [N26] Peur d'un cancer neurologique (*Fear of cancer of neurological system*)
- [N27] Peur d'une autre maladie neurologique (*Fear of neurological disease other*)
- [N28] Limitation de la fonction / incap. (N) (*Limited function/disability (N)*)
- [N29] Autre S / P neurologique (*Neurological symptom/complaint other*)
- **[N70] Poliomyélite (*Poliomyelitis*) (5)**
- **[N71] Méningite / encéphalite NCA (*Meningitis/encephalitis*) (1)**
- **[N72] Tétanos (*Tetanus*) (4)**
 - Admission à l'école élémentaire (primaire)
 - Admission en crèche
 - Aptitude à l'exercice de la fonction d'interne des hopitaux
 - Certificat de vaccination pour l'entrée en collectivité

Intégration de la CISP-2

Le « codage » des certificats médicaux selon la CISP-2 ?

- Script accessible depuis l'interface « administration » du site
 - analyse les mots-clés présent dans les champs de notre base de données (Titre du certificat, Résumé de la législation, Points forts..)
 - propose les codes CISP correspondant
- L'administrateur sélectionne alors les codes les plus pertinents

●● Absence à la crèche

<< RETOUR

=> Voir uniquement la nomenclature CISP / MeSH liée à ce certificat

DÉTECTION AUTOMATIQUE DES CODES CISP/ICPC/MESH

- CISP> Z18: P. du à la maladie d'un enfant (*Illness problem with child*)
- CISP> P22: S / P du comportement de l'enfant (*Child behaviour symptom/complaint*)
- CISP> Z19: Perte / décès d'un enfant (*Loss/death of child problem*)
- CISP> Z16: P. de relation avec un enfant (*Relationship problem with child*)
- CISP> W93: Acc. compliqué, enfant mort (*Complicated labour/delivery stillbirth*)
- CISP> W92: Acc. compliqué, enfant vivant (*Complicated labour/delivery livebirth*)
- CISP> W91: Acc. non compliqué, enfant mort (*Uncomplicated labour/delivery stillbirth*)
- CISP> W90: Acc. non compliqué, enfant vivant (*Uncomplicated labour/delivery livebirth*)
- CISP> T04: P. d'alimentation nourrisson / enfant (*Feeding problem of infant/child*)
- CISP> P11: Trouble de l'alimentation de l'enfant (*Eating problem in child*)
- CISP> F80: Sténose canal lacrymal de l'enfant (*Blocked lacrimal duct of infant*)

Valider

Perspectives de développement

Lien entre les logiciels de consultation intégrant la CISP et notre référentiel

Par exemple:

- Mr D, futur interne en médecine, consulte pour le rappel de son vaccin du Tétanos
- Code CISP-2 correspondant: [\[N72\] Tétanos \(Tetanus\)](#)
- Le logiciel, lié à Certifmed.fr, propose au praticien de réaliser pour ce patient le certificat « d'aptitude à l'exercice de la fonction d'interne des hôpitaux »

Merci de votre attention

<http://www.certifmed.fr>

Cahier des charges de Certifmed.fr

- **Gratuité**
- **Simplicité**
- **Accessibilité**
- **Validité des informations présentées**
- **Exhaustivité**
- **Systeme de mise à jour**
- **Compatibilité**
- **Transparence**
- **Evaluation**